



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 121895

Texte de la question

M. Patrick Roy appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur la forte mobilisation du personnel de l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) contre, d'une part, le projet de création de filiales commerciales pour le placement des chômeurs, autorisé par la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 et, d'autre part, la surcharge de travail pesant sur certains conseillers dont le nombre de demandeurs d'emploi suivis s'élève à 150. Il lui demande de lui indiquer comment le Gouvernement entend prendre en compte ces légitimes préoccupations des agents de l'ANPE.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Roy](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121895

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 2007, page 3491